

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0032123

147669

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 000371

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FREJ - Abderrahim

Date de naissance : 11/11/1936

Adresse : 4, Bis Rue d'Allal Ben Abdellah - RABAT - MUSSAN

Tél. : 066.2.17.6.2.6.1 Total des frais engagés : 2439,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Mustapha EL ALAOUI-FARIS
PROFESSEUR DE NEUROLOGIE
INP : 101 107 621
2, Place My Ali Cherif - Rabat
Tél. : 05 37 76 62 14

Cachet du médecin :

Date de consultation : 25/11/2023

Nom et prénom du malade : FREJ Abderrahim Age: 87

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Nature de la maladie :

Néandertal - S'Algérien

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 01.10.2023

Signature de l'adhérent(e) :



g

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/11/2023	CO		300/-	Moustapha EL ALAOUI-FAR DOCTEUR DE NEUROLOGIE INP : 101 107 21 Place M. Ali Cherif - Rabat Tél. : 05 37 76 62 14

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Chentier Rabat Sarl Au 27, Rue de Tunis Hassan-Rabat Tél : 0537 20 15 39 102018728	25/01/23	2 139,90

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux

Pr. Mustapha EL ALAOUI- FARIS
PROFESSEUR DE NEUROLOGIE

Ex. Chef de service de Neurologie A
et de Neuropsychologie

Hôpital des Spécialités - Rabat

2, Place Mly. Ali Cherif, 1er étage - Rabat (Près de la Place Piétri)

Tél.: 05 37 76 62 14

الدكتور مصطفى العلوي فارس
أستاذ في أمراض الأعصاب

رئيس قسم الأعصاب أ
والسيكلولوجية العصبية

بمستشفى الإختصاصات بالرباط. سابقا

2، ساحة مولاي علي الشريف، الطالق الأول - الرباط

05 37 76 62 14: الهاتف

FACTURE N° 000417

Reçu de M :

Trej Abdauch

La somme de :

300

DH

Pour

Consultation de Neurologie

Exploration Neuropsychologique

Mustapha EL ALAOUI-FARIS
PROFESSEUR DE NEUROLOGIE
INP : 10107621
Place Mly Ali Cherif - Rabat
Tél : 05 37 76 62 14

Date :

25/1/2023

Patente : N° : 25121479 INP : 10107621 ICE : 00216240600017

Pr. Mustapha EL ALAOUI- FARIS

PROFESSEUR DE NEUROLOGIE

Ex. Chef de service de Neurologie A
et de Neuropsychologie
Hôpital des Spécialités - Rabat

الدكتور مصطفى العلوي فارس

أستاذ في أمراض الأعصاب

رئيس قسم الأعصاب أ

والسيكولوجية العصبية

بمستشفى الإختصاصات بالرباط. سابقا

Rabat, le

25 / 1 / 2023

الرباط في

MR FRES Abdessalem

150,60 x 5

1) Senoguel 25

150,30 x 3

1/4 matin midi 4 fois

2) Scitap 10

231,00 x 4

Ebita 10

1/2 q 6 fois + 10 jrs

2,139,90

f/ 1/2 q matin 4 fois

Tardif x 03 mois

Mustapha EL ALAOUI-FARIS
PROFESSEUR DE NEUROLOGIE
INP : 101 107 421
Place Mly Ali Cherif - Rabat

Place Mly Ali Cherif - Rabat
Tél. : 05 37 76 62 14

2, Place Mly. Ali Cherif, 1er étage - Rabat (Près de la Place Piétri)

Tél.: 05 37 76 62 14

Sur Rendez-vous

ساحة مولاي علي الشريف، الطابق الأول - الرباط

الهاتف: 05 37 76 62 14

بالموعد

INP : 101 107 621

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir brou al aquam roches
noires casablanca
SEROQUEL
Cpens
25mg
Boite de 60
26876 DMP/21/NSF P.P.V: 150,60 DH
6 118001 021338

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
EBIXA 10MG B28 CP PELL
P.P.V : 231,00 DH
6 118001 184859

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir brou al aquam roches
noires casablanca
SEROQUEL
Cpens
25mg
Boite de 60
26876 DMP/21/NSF P.P.V: 150,60 DH
6 118001 021338

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir brou al aquam roches
noires casablanca
SEROQUEL
Cpens
25mg
Boite de 60
26876 DMP/21/NSF P.P.V: 150,60 DH
6 118001 021338

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir brou al aquam roches
noires casablanca
SEROQUEL
Cpens
25mg
Boite de 60
26876 DMP/21/NSF P.P.V: 150,60 DH
6 118001 021338

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
EBIXA 10MG B28 CP PELL
P.P.V : 231,00 DH
6 118001 184859

S-CITAP® 10 mg

Escitalopram

30 قرصاً ملمساً

LOT : KE10122
PER : SEP 2023
PPV : 154 DH 30

اسيتاپ® 10 ملغ

اسيatalوپرام

S-CITAP® 10 mg

30 Comprimés pelliculés



6 118001 151363

CiplaMaroc

S-CITAP® 10 mg

Escitalopram

30 قرصاً ملمساً

LOT : KE10122
PER : SEP 2023
PPV : 154 DH 30

اسيتاپ® 10 ملغ

اسيatalوپرام

S-CITAP® 10 mg

30 Comprimés pelliculés



6 118001 151363

CiplaMaroc

S-CITAP® 10 mg

Escitalopram

30 قرصاً ملمساً

LOT : KE10122
PER : SEP 2023
PPV : 154 DH 30

اسيتاپ® 10 ملغ

اسيatalوپرام

S-CITAP® 10 mg

30 Comprimés pelliculés



6 118001 151363

CiplaMaroc